

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DAC 19 Budget participatif : Mise en œuvre du projet « Aménagement des abords des Plateaux sauvages ». Subvention (300.000 euros) et convention avec l'association Les Plateaux sauvages (20e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association Les Plateaux sauvages une convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 19 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement est attribuée à l'association Les Plateaux sauvages, 5/7 rue des Plâtrières (20e), afin de mettre en œuvre le projet « aménagement des abords des Plateaux sauvages » lauréat du budget participatif 2018. 187676 ; 2019-07428

Article 2 : La dépense correspondante de 300 000 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2019 et suivants.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention relative à l'attribution de la subvention d'équipement, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO